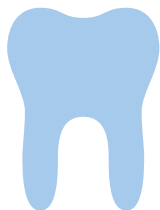


SOINS DENTAIRES GRATUITS

Pour les prestataires de l'aide de dernier recours (aide sociale) et leurs enfants



Lorsque vous êtes prestataire de l'aide financière de dernier recours, pour accéder aux traitements il faut :

- prendre rendez-vous avec un dentiste affilié à la RAMQ (renseignez-vous auprès de la secrétaire).
- apporter votre carte RAMQ et votre carnet de réclamation le plus récent, à chaque rendez-vous chez le dentiste.

1 : quand c'est écrit Oui, cela signifie que le patient est couvert pour tout ce qui est énuméré à l'étape 2. Sinon c'est la date de début de l'étape 2 qui est indiquée.

2 : la date de début de l'étape 3 est indiquée ici.

Étape 1 - Services gratuits pour les prestataires depuis MOINS de 12 MOIS consécutifs, et leurs enfants*.



Seulement en cas d'urgence : douleur intense, infection/abcès, dent déracinée par accident... Il faut bien expliquer qu'il s'agit d'une urgence lors de la prise de rendez-vous.

- Contrôle de saignement
- Traitement des infections des dents et gencives (drainage de la dent ou de la gencive)
- Enlever des dents et des racines et donner les soins nécessaires après les avoir enlevées
- Traitement des blessures aux dents ou à la bouche (ex. : palais, joue, langue)
- Remise en place d'une dent complètement déracinée.

Étape 2 - Services gratuits pour les prestataires depuis PLUS DE 12 MOIS consécutifs, et leurs enfants*.

- Examen annuel
- Examen et traitement des urgences
- Radiographies et anesthésie
- Détartrage (16 ans et plus) et polissage (12 ans et plus)
- Plombage gris pour les dents en arrière
- Plombages blancs pour les dents visibles du sourire
- Enlever des dents et des racines
- Couronne préfabriquée
- Traitement de canal (12 ans et moins)
- Application de fluorure (12 à 15 ans)

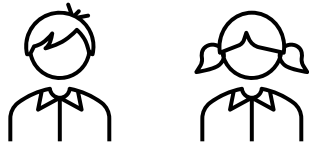
Étape 3 - Services gratuits pour les prestataires depuis PLUS DE 24 MOIS consécutifs, et leurs enfants*.

En plus des autres traitements

- Prothèse complète (dentier) tous les 8 ans
- Prothèse partielle (partiel) en acrylique tous les 8 ans
- Regarnissage (refaire l'intérieur) d'une prothèse tous les 5 ans
- Remplacement des prothèses perdues ou brisées (irréparables) → moitié des frais
- Remplacement des prothèses après une chirurgie buccale
- Réparation de prothèses

* Les enfants de 17 ans et moins couverts par la RAMQ peuvent être également éligibles au Régime canadien de soins dentaire (RCSD). Donc, si certains traitements ne sont pas couverts par la RAMQ, ils pourraient l'être par le RCSD, même pour les enfants à charge des prestataires de l'aide de dernier recours.

COUVERTURES DENTAIRES POUR LES ENFANTS



Au Québec, différents programmes couvrent les frais des soins dentaires pour les enfants.

Il est possible qu'un enfant soit couvert par deux de ces programmes simultanément :

- Par la RAMQ pour les enfants de 9 ans et moins et les enfants à charge des bénéficiaires de l'aide de dernier recours.
- Par le PFSI pour les enfants ayant un statut de réfugiés ou demandeurs d'asile.
- Par le Régime canadien de soins dentaires pour les 17 ans et moins admissibles.
- Par le programme des services de santé non assurés (SSNA) pour communautés autochtones et inuites.
- Par des assurances privées.

LES ENFANTS DE 9 ANS ET MOINS

GRATUITS VIA LA RAMQ (carte d'assurance maladie)

- Un examen complet une fois par 365 jours
- Examen et traitement des urgences
- Radiographies et anesthésie
- Plombages gris pour les dents en arrière
- Plombages blancs pour les dents en avant
- Couronnes préfabriquées
- Enlever des dents et des racines
- Chirurgie
- Traitement de canal

PAS GRATUITS VIA LA RAMQ mais couvert par le Régime Canadien de Soins Dentaires pour les enfants inscrits ou par certaines assurances privées.

- Nettoyage et détartrage
- Application de fluorure
- Scellant de puits et de fissures

PAS GRATUIT VIA LA RAMQ mais couvert par certaines assurances privées :

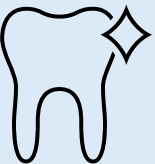
- Orthodontie (ex. : broches, expansion du palais, mainteneur d'espace)

LES ENFANTS DE 10 À 17 ANS

Depuis juin 2024, les enfants de 17 ans et moins admissibles sont couverts par le Régime canadien de soins dentaires (RCSD). Les traitements couverts sont alors payés par le RCSD directement au dentiste, selon un pourcentage déterminé par le revenu des parents. Le parent n'a alors qu'à payer la différence.

Il faut faire la démarche d'inscrire son enfant au RCSD pour recevoir la carte d'adhésion.

Avant de prendre rendez-vous, vérifiez bien que le dentiste participe au régime.



Exemples de services couverts par le RCSD :

- Examens, nettoyage, détartrage, radiographies, fluorure, scellant...
- Réparation de caries (plombages)
- Traitement de canal
- Nettoyage sous la gencive, traitement des abcès
- Pivot, couronnes (après autorisation)
- Extraction de dents et de racines
- Prothèses amovibles, réparation de prothèses
- Anesthésie



Dentraide



PROJET
BOUCHE B

